



## MISSION - MANDAT - BUTS

### MISSION

Des accidents peuvent survenir dans des installations industrielles ou commerciales où les matières dangereuses sont produites, manipulées, entreposées ou éliminées. Les risques issus des pratiques industrielles concernent toute la population résidente, qu'elle vive à proximité ou non d'installations industrielles. Les effets potentiellement nocifs d'accidents impliquant des matières dangereuses peuvent, en outre, toucher des municipalités voisines.

Afin d'améliorer la qualité de vie ainsi que la sécurité des citoyens, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et les industries campivallensiennes participantes soucieuses de réduire, voire même d'éliminer, les impacts environnementaux provoqués par un sinistre ou un accident ont mis en place le **Comité mixte municipal-industriel de Salaberry-de-Valleyfield (CMMISDV)**.

Ce comité travaille à prévoir des situations pouvant conduire à la mise en place de mesures d'urgence et à faire en sorte que les membres soient prêts à réagir, intervenir, le cas échéant, de façon efficace et coordonnée sur le territoire de la Ville.

### MANDAT

- ✚ Identifier et analyser les risques et les conséquences d'accidents industriels majeurs pouvant survenir sur le territoire de la municipalité ainsi que les mesures supplémentaires de protection et d'atténuation à mettre en place.
- ✚ Harmoniser le plan municipal de sécurité civile et les plans de mesures d'urgence des industries et de toutes les organisations concernées telles que la sécurité incendie, le service de police, les services de santé, et autres.
- ✚ Informer la population et les citoyens corporatifs des conséquences potentielles d'accidents industriels majeurs et des procédures mises en place afin de se protéger si cela s'avérait nécessaire.
- ✚ Inciter la population et les citoyens corporatifs à prendre connaissance de tout document distribué ou information diffusée à cet effet. Ils sont également responsables de s'informer, de se préparer à faire face à toute urgence et de participer aux séances publiques d'information et exercices de simulation.

### BUTS

- ✚ Déterminer les risques à la population.
- ✚ Recueillir et échanger l'information pertinente.
- ✚ Harmoniser les plans d'urgence municipaux et industriels.
- ✚ Identifier et recommander l'établissement de réseaux de communication nécessaires, se procurer les équipements de communication requis et formuler les procédures de communication.
- ✚ Recommander le développement des approches et des moyens de communication avec la population et les médias.

- ✚ Recommander le développement de programmes conjoints de formation, d'exercices et de simulations d'urgence.
- ✚ Recommander des accords d'entraide mutuelle.
- ✚ Identifier les équipements d'intervention.